

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements a été mis sur pied par le Conseil de stabilité financière en mai 2012 pour établir des principes fondamentaux de divulgation de renseignements, les recommandations et les pratiques exemplaires visant à améliorer les informations à fournir sur les risques des banques. Le 29 octobre 2012, le groupe de travail a publié son rapport, «Enhancing the Risk Disclosures of Banks», lequel énonce 7 principes fondamentaux de divulgation de renseignements et 32 recommandations sur l'amélioration des informations à fournir sur les risques.

Voici un index des recommandations (telles qu'elles ont été publiées par le groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements) et l'endroit où sont présentées les informations à fournir dans le [rapport aux actionnaires du troisième trimestre de 2017](#) ou le [document Information financière supplémentaire \(IFS\) du troisième trimestre de 2017](#). Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD ou dans tout document IFS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport aux actionnaires, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés intermédiaires du troisième trimestre de 2017. Certains renvois sont faits à l'information présentée dans [le rapport annuel 2016](#).

Type de risque	Sujet	Informations du groupe de travail sur la divulgation accrue de renseignements	Page		
			Rapport aux actionnaires du T3 2017	Information financière supplémentaire du T3 2017	Rapport annuel 2016
Général	1	Regrouper dans un même rapport l'information présentée sur tous les risques	Pour trouver les informations, se reporter aux pages ci-après.		
	2	Indiquer la terminologie et les mesures employées par la Banque pour les risques, et présenter les principales valeurs des paramètres utilisés			72-77, 82, 88-91, 102-104
	3	Décrire et analyser les principaux risques et les risques émergents			68-71
	4	Décrire les plans pour atteindre chacun des nouveaux ratios clés réglementaires lorsque les règles applicables seront définitives	34-35, 50		63-64, 70, 95-96, 98
Gouvernance pour la gestion des risques, et modèle de gestion des risques et modèle d'affaires	5	Présenter un sommaire sur l'organisation, les processus et les principales fonctions de la gestion des risques de la Banque			73-76
	6	Donner une description de la culture d'approche des risques de la Banque et des procédures mises en œuvre pour respecter cette culture			72-73
	7	Donner une description des risques clés liés aux modèles d'affaires et aux activités de la Banque			62, 72, 77-104
	8	Donner une description des simulations de crise faites pour tester la gouvernance des risques et le cadre économique des fonds propres de la Banque	40		60, 76, 84, 102
Adéquation des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques	9	Décrire les exigences de fonds propres pilier 1 et leur incidence sur les banques d'importance systémique mondiale	33-34, 86	79-80, 83	58-59
	10	Présenter les composantes des fonds propres et un rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		79-81	58
	11	Présenter un état des variations des fonds propres réglementaires		82	
	12	Présenter une analyse de la planification des fonds propres dans le cadre d'une analyse plus générale de la planification stratégique de la direction			59-60, 102
	13	Présenter une analyse des façons dont les actifs pondérés en fonction des risques (APF) sont touchés par les activités de l'entreprise et les risques connexes		5-8	60, 62
	14	Présenter une analyse des exigences de fonds propres applicables à chaque méthode utilisée pour calculer les APF	40	78	78-84, 196-197
	15	Sous forme de tableau, présenter le risque de crédit dans le portefeuille bancaire pour les catégories d'actifs de Bâle et les principaux portefeuilles		53-73	
	16	Présenter un état de rapprochement qui montre les variations des APF par type de risque	36-37		61-62
	17	Présenter une analyse des exigences pilier 3 de Bâle en matière de tests de validation rétroactifs		75-76	80, 84, 89
Liquidité	18	Décrire la gestion des besoins de liquidité et de la réserve de liquidités de la Banque	43-46, 47-48		91-93
Financement	19	Présenter les actifs grevés et non grevés sous forme de tableau par catégorie présentée au bilan	46		94, 188
	20	Présenter sous forme de tableau le total consolidé des actifs, des passifs et des engagements hors bilan par durée contractuelle restante à la date du bilan	51-53		99-101
	21	Présenter une analyse des sources de financement de la Banque et de la stratégie de financement de la Banque	47, 49-50		97-98

Risque de marché	22	Présenter les liens entre les mesures du risque de marché pour le portefeuille lié aux activités de transaction et le portefeuille lié aux activités autres que de transaction et le bilan	39		82
	23	Présenter une ventilation des facteurs de risque de marché importants liés aux activités de transaction et aux activités autres que de transaction	39-42		82, 84-85, 87
	24	Décrire les principales limites du modèle de mesure du risque de marché et les procédures de validation	40		83-85, 87, 89-90
	25	Décrire les principales techniques de gestion des risques, à part les mesures et paramètres de risque présentés	40		83-87
Risque de crédit	26	Fournir de l'information permettant aux utilisateurs de comprendre le profil de risque de crédit de la Banque, y compris les concentrations importantes du risque de crédit	25-32, 75-78	21-39, 43-76	42-57, 77-82, 152-155, 164-166, 194-197
	27	Décrire les politiques de la Banque pour détecter les prêts douteux et les prêts non productifs	75		50-51, 126-127, 152
	28	Présenter un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture des prêts non productifs ou des prêts douteux de la période avec la provision pour pertes sur prêts	25, 76-77	25, 29	47, 153-154
	29	Présenter une analyse du risque de crédit de contrepartie de la Banque dû aux transactions sur dérivés		43-46	80, 137, 160-161, 164-166
	30	Présenter une analyse des mesures d'atténuation du risque de crédit, notamment les garanties détenues pour toutes les sources de risque de crédit	78		80-81, 130-131, 137
Autres risques	31	Décrire les types d'«autres risques» en fonction des classements de la direction et la façon dont ils sont détectés, traités, évalués et gérés individuellement			88-90, 102-104
	32	Présenter pour les autres risques les occurrences de risque connues publiquement			89